

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

N° 25236-25244

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES DE LA VILLE DE LORIENT

Date et heure limites de réception des offres :
14/08/2025 à 12 :00 (midi)



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 – Objet.....	3
1.2 – Mode de passation et type de contrat.....	3
1.3 – Décomposition de la consultation.....	3
1.4 – Montant des commandes.....	3
2. Conditions de la consultation.....	4
2.1 – Délai de validité des offres.....	4
2.2 – Mode de dévolution.....	4
2.3 – Variantes.....	4
2.4 – Tranches.....	5
2.5 – Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s).....	5
3. Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 – Durée du contrat - délai d'exécution.....	5
3.2 – Sous-traitance – Tâches essentielles.....	5
3.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4. Contenu du dossier de consultation.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres.....	6
5.1 – Documents à produire.....	6
6. Echantillons et modèles.....	7
7. Conditions d'envoi des plis.....	8
7.1 – Transmission électronique.....	8
8. Analyse des candidatures et des offres.....	9
8.1 – Sélection des candidatures.....	9
8.2 – Attribution des marchés.....	9
8.3 – Négociation éventuelle.....	11
9. Renseignements complémentaires.....	11
9.1 – Points de contact.....	11
9.2 – Voies de recours.....	122

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne la fourniture d'articles funéraires destinés à la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la Ville de Lorient.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le marché n'est pas couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

L'accord-cadre est alloti. Les prestations sont réparties en 9 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1	Urnes cinéraires Gamme classique	39296000-3
2	Urnes cinéraires Gamme immersion, dispersion	39296000-3
3	Equipements de cercueils et contenant urnes	39296000-3
4	Housses mortuaires	39296000-3
5	Papeterie	39296000-3
6	Capitons Gamme classique	39296000-3
7	Capitons Gamme élégance	39296000-3
8	Capitons éco responsable/bio	39296000-3
9	Urnes cinéraires haut de gamme	39296000-3

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.4 - Montant des commandes

1.4.1 Montants minimums et maximums

Le montant des prestations pour la première année de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lots	Désignation	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
1	Urnes cinéraires Gamme classique	6000	20000
2	Urnes cinéraires Gamme immersion, dispersion	3000	10000
3	Equipements de cercueils et contenant urnes	1000	5000
4	Housses mortuaires	4000	10000
5	Papeterie	3000	7000
6	Capitons Gamme classique	4000	10000
7	Capitons Gamme élégance	2500	6000
8	Capitons éco responsable/bio	3500	10000

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

9	Urnes cinéraires haut de gamme	5000	15 000
TOTAL ANNUEL		32000	93000

Les montants seront identiques pour chaque année d'exécution du marché.

1.4.2 Moyenne des commandes

A titre indicatif, le montant moyen annuel des commandes de l'accord cadre précédent est détaillé par lot ci-dessous :

Lots	Désignation	Moyenne annuelle des commandes € HT
1	Urnes cinéraires Gamme classique	6000
2	Urnes cinéraires Gamme immersion, dispersion	5000
3	Equipements de cercueils et contenant urnes	1000
4	Housses mortuaires	4000
5	Papeterie	3500
6	Capitons Gamme classique	7800
7	Capitons Gamme élégance	2500
8	Capitons éco responsable/bio	5000
9	Urnes cinéraires haut de gamme	10000
TOTAL ANNUEL		44800

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Les candidats ne peuvent soumissionner pour tous les lots en qualité :

- de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- de membres de plusieurs groupements.

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 - Variantes

Variante libre : Les variantes libres sont interdites.

Variante exigée :

La réponse à l'offre de base est obligatoire.

Les candidats devront obligatoirement chiffrer la variante suivante pour le lot concerné :

Lots	Désignation	Description de la variante
5	Papeterie	Remplacement couleur gris clair logo noir par couleur vert clair logo noir

L'absence de réponse à cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.4 – Tranches

Sans objet.

2.5 – Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

Sans objet.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 1er janvier 2026. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

La durée maximale d'exécution des bons de commande sera de 3 semaines.

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Sans objet.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont fermes durant la première année, puis révisibles conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot
- L'attestation de dépôt ou d'envoi des échantillons/modèles.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :
www.megalis.bretagne.bzh

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

- Concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Un extrait Kbis ;
 - Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.
- Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique, il est précisé que la Ville ne tiendra pas compte de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

- Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
 - Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
 - Une liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire).
- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (BPU, DQE et DPGF) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Le bordereau des prix unitaires (BPU) : un par lot – Version Excel ou libre office
Le détail quantitatif estimatif (DQE) : un par lot – Version Excel ou libre office
Le catalogue des prix du fournisseur
Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none">- Les modalités de passation des commandes : Site web : fonctionnement, organisation, facilité d'utilisation,- La gestion des SAV, retours et reliquats de commande, interlocuteur privilégié etc

6. Echantillons et modèles

Des échantillons et modèles de produits sont à fournir dans le cadre de la présente consultation. Ceux-ci devront être déposés à l'adresse suivante :

Lieu de dépôt ou d'envoi des échantillons / modèles :
Dépôt des Pompes Funèbres Municipales
Pôle funéraire de Kerletu
Rue René Lote
56100 LORIENT

Il est précisé que le dépôt ou l'envoi des échantillons (voir tableau ci-dessous) doit s'effectuer impérativement avant les dates et heures limites indiquées pour la remise des offres. Une attestation de dépôt ou d'envoi d'échantillons/modèles, signée, suivant le cas, soit par la Ville soit par le candidat, sera à joindre à l'offre présentée.

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

Dans l'hypothèse d'un envoi des échantillons, il est rappelé que la sécurité de l'envoi de colis incombe au soumissionnaire. La Ville de Lorient ne pourra être tenue responsable d'une perte ou d'une détérioration de colis.

La remise des échantillons est obligatoire. En cas de non remise de ceux-ci avant la date limite de réception des offres, le pouvoir adjudicateur déclarera l'offre du candidat irrégulière, conformément à l'article L.2152-2 du code de la commande publique.

Tableau récapitulatif des échantillons à fournir (par lot) :

Lots	Echantillons / Modèles d'articles
Lot 1 : Urnes cinéraires Gamme classique	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles) et un échantillon sont à fournir avec l'offre. Les urnes devront faire au minimum 3 L.
Lot 2 : Urnes cinéraires Gamme immersion, dispersion	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles) et un échantillon sont à fournir avec l'offre. Les urnes devront faire au minimum 3 L.
Lot 3 : Equipement de cercueils et contenant urnes	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles) et un échantillon sont à fournir avec l'offre.
Lot 4 : Housses mortuaires	Pour chaque article, une fiche technique et un échantillon sont à fournir avec l'offre.
Lot 5 : Papeterie	Pour chaque article, une fiche technique et une photo sont à fournir avec l'offre. Un échantillon de suédine pour chaque couleur (gris clair et vert clair) est également demandé (13 cm sur 8 cm environ).
Lot 6 : Capitons Gamme classiques	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles), une photo du capiton posé dans un cercueil, et un capiton complet (tour, oreiller, dessous, drap) sont à fournir avec l'offre.
Lot 7 : Capitons Gamme élégance	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles), une photo du capiton posé dans un cercueil, et un capiton complet (tour, oreiller, dessous, drap) sont à fournir avec l'offre.
Lot 8 : Capitons éco responsable / bio	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles), une photo du capiton posé dans un cercueil, et un capiton complet (tour, oreiller, dessous, drap) sont à fournir avec l'offre.
Lot 9 : Urnes cinéraires haut de gamme	Pour chaque article, une fiche technique (coloris possibles) et un échantillon sont à fournir avec l'offre. Les urnes devront faire 4 L.

Les soumissionnaires dont l'offre n'aura pas été retenue lors de l'examen des offres disposeront d'un délai d'un (1) mois à compter de la décision de rejet pour récupérer les échantillons et modèles déposés. Ils pourront, pour se faire :

- Soit venir les retirer dans les locaux de la Ville de Lorient,
- Soit demander leur renvoi à leur frais.

Dans la mesure où ils ne seraient pas récupérés dans le délai imparti, ceux-ci seront considérés comme étant la propriété de la Régie municipale des Pompes funèbres de la Ville de Lorient, et ne pourront en aucun cas être facturés à la Ville.

7. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

7.1- Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation.

Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :
www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure. La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

8. Analyse des candidatures et des offres

8.1- Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2- Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée Offre irrégulière	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1, 2, 3 et 9 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60 %
<i>Caractéristiques techniques : Qualité de l'emballage, facilité de fermeture et étanchéité, présence sac pour urnes, (intérieur et/ou extérieur), présence colle pour urnes, qualité globale de l'article (et qualité du collage image sur urne carton pour le lot 2 uniquement) – Cohérence de la gamme (lots 1,2,et 9)</i>	
2-Prix	40 %

Pour le lot 4 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	20 %
<i>Caractéristiques techniques : Solidité de la fermeture, qualité du zip</i>	
2-Prix	80 %

Pour le lot 5 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
<i>Caractéristiques techniques : finition des collages, qualité du cartonnage, qualité d'impression, qualité de la suédine et du ton (code RAL)</i>	
2-Prix	50 %

Pour les lots 6, 7 et 8 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	70 %
<i>1.1 – Qualitatif (Qualité du tissu, de la coupe, de la couture, fragilité du tissu, grammage, doublure, qualité oreiller) – Cohérence de la gamme</i>	
<i>1.2 – Esthétique (harmonie globale, rendu du capiton posé dans le cercueil)</i>	
2-Prix des prestations	30 %

Notation des offres :

Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DQE, selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times \text{pourcentage du critère}$$

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique et ses sous-critères seront appréciés au regard des éléments du cadre de réponse / du mémoire technique.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3- Négociation éventuelle

La Ville de Lorient attend des candidats la meilleure proposition au stade du dépôt de l'offre. Cependant, une négociation pourra être organisée si nécessaire.

Ces négociations pourront porter sur toutes les caractéristiques des offres et notamment sur le prix, les délais ou la qualité technique des fournitures, services ou travaux demandés. La collectivité se laisse également la possibilité de régulariser une offre irrégulière dans ce cadre. Les négociations auront lieu dans de strictes conditions de transparence et d'égalité. Il appartient au représentant du pouvoir adjudicateur d'inviter tous les candidats ayant remis une offre ou uniquement les trois candidats les mieux classés suite à une première analyse des offres. Les négociations pourront avoir lieu par écrit ou donner lieu à des entretiens individuels. Les convocations aux réunions de négociation se feront par courrier et seront expédiées via la plateforme Megalisbretagne.

9. Renseignements complémentaires

9.1- Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

Assistance technique sur la plateforme :

Mégalis

N° 25236-25244
FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARTICLES FUNERAIRES
POUR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES
DE LA VILLE DE LORIENT

Assistance : **02.23.48.04.54**

9.2- Voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.
